

~~NAI~~
~~À LA CONVENTION DE~~
AVENANT À LA CONVENTION DE RÉSIDENCE
du 16 avril 2021

DCULT N° 22.060

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontailac - 17200 ROYAN

Siret : 211 703 061 00013

Code APE : 751 A

Licence n° : 1-PLATESV-D-2021-005035 ; 2-PLATESV-D-2021-005038 ; 3-PLATESV-D-2021-005036

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommée L'ORGANISATEUR d'une part,

Et

Association Clin d'œil

Siège social : Résidence Tikao 1- Igt 009 - avenue Jean Moulin - 13960 SAUSSET les PINS

Numéro de SIRET: 50104433300026

Code APE 9001 Z

Numéro de TVA intracommunautaire : Non assujetti

Licence entrepreneur de spectacles n° 2-1108244

Représentée par M. CHAFFORT Fabrice en qualité de Président

Ci-après dénommée LE PRODUCTEUR d'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

Le Producteur a été accueilli en résidence pour la création de son nouveau spectacle du 26 avril au 5 mai 2021.

Article 1 : OBJET

L'objet de cet avenant porte sur l'accueil de la compagnie Clin d'œil, en vue de l'organisation de 2 représentations du spectacle « Mémoires de l'Olympia », à l'issue d'une série de résidences de création, présentées gratuitement au public, salle Jean Gabin :

Article 2 : OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

- Organiser les plannings de travail en relation avec le service Culture et Patrimoine,
- Présenter gratuitement, dans le respect des règles sanitaires et conformément aux dispositions réglementaires, le dernier spectacle de la compagnie, « Mémoires de l'Olympia » :
 - Le 4 mars 2022 à 20h00 : répétition générale/avant-première, ouverte au personnel soignant de la Ville de Royan
 - Le 5 mars 2022 à 20h30 : création du spectacle, tout public

Article 3 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

- Accueil des intervenants,
- Mise à disposition de la salle de spectacle en ordre de marche et des moyens techniques nécessaires au bon déroulement de l'accueil,
- Mise à disposition du matériel son et lumière.

MISE EN LIGNE LE 26-07-2022

Article 4 : ASSURANCE

Le producteur déclare assurer tous les objets et matériels lui appartenant ou placés pour l'occasion sous sa responsabilité.

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à son activité.

Article 5 : ANNULATION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure ainsi qu'en cas de non-respect de la présente convention par le producteur.

Article 6 : LITIGES

En cas de litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, les différends seront réglés par les juridictions compétentes (Tribunal Administratif de Poitiers).

Fait en QUATRE exemplaires à Royan, le 20 février 2022.

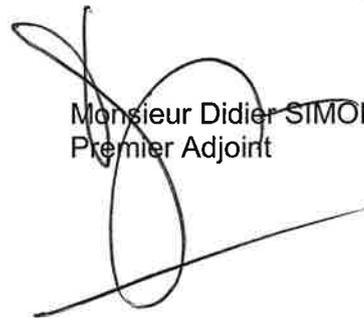
Le Producteur,



Monsieur CHAFFORT Fabrice
Président

L'Organisateur,

Pour le maire et par délégation,



Monsieur Didier SIMONNET
Premier Adjoint